Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212201271-20251211-2025_12_117-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025 A 18 H 30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 18h30, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur PARANTHOËN Henri, le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **12**

Présents ou représentés : **11**

Présents : M. PARANTHOËN Henri, Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. MENOU Laurent, Mme HERVO Claudine, M. JUMEL Yoann, Mme CONAN Amélie, Mme CHEREL Jeanne, Mme GUILLOU Catherine

Représentée : Mme BLONDEL Christine par procuration à Mme LE COQ Annyvonne

Absent : M. GUILLOU Loïc

Secrétaire de séance : M. JUMEL Yoann

Date d'envoi de la Convocation : 5 décembre 2025

DELIBERATION 2025-12-117 : CAMPING : TARIFS 2026

Rapporteur : Mme LE COQ, Adjointe en charge des finances

M. LE COQ informe les membres du conseil municipal que la commission plénière s'est réunie le 8 décembre 2025 afin de proposer la modification des tarifs du camping municipal pour l'année 2026.

Les tarifs proposés sont les suivants :

CAMPING MUNICIPAL	Tarif 2026
Forfait Emplacement (tente, caravane, camping car)	
2 personnes	18.30 €
1 personne	13.20 €
Forfait emplacement randonneur / Cycliste (forfait par tente)	
Randonneur/cycliste 1 personne	10.70 €
Randonneurs/cyclistes 2 personnes	15.70 €
Personne supplémentaire (à partir de la 3ème personne) sur le même emplacement	
+12 ans	4.00 €
3 ans - 12 ans	2.50 €
Frais complémentaires	
Machine à laver (+1 dose de lessive)	5.00 €
Sèche linge	4.00 €
Electricité	4.30 €
Douche personne extérieure au camping	3.00 €
Véhicule supplémentaire	3.00 €
Animal de compagnie	1.00 €
Garage mort	11.70 €
Caution prise électrique	60.00 €

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212201271-20251211-2025_12_117-DE

*Longs séjours : -20% de réduction à partir de la 2ème semaine (uniquement sur le tarif "emplacement")
*Saisonniers : une remise de -50% sera accordée sur le tarif "emplacement" sur présentation du contrat de travail (Tarif à la semaine)
*Le paiement de la totalité sur séjour sera encaissé à l'arrivée. Les longs séjours peuvent régler leur facture à la semaine

Vu le Code Général des Collectivités,
Vu la nomenclature M57,
Vu la délibération n°2024-09-100 du 14 novembre 2024,
Considérant qu'il convient de procéder à leur réactualisation,
Vu l'avis favorable de la commission plénière du 8 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- ✓ **D'appliquer les tarifs tels que présentés ci-dessus à compter du 1er janvier 2026 ;**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tout acte y afférent.**

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Yoann JUMEL

Le Maire,
Henri PARANTHOËN

MAIRIE DE LEZARDRIEUX
(Côtes-d'Armor)